



DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2023-161

PUBLIÉ LE 2 OCTOBRE 2023

Sommaire

DDFIP 79 / Stratégie Coordination Maîtrise des Activités

79-2023-09-28-00004 - Arrêté modifiant arrêté du 22-12-2021 portant désignation des représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la CDVL des Deux-Sèvres (2 pages)	Page 3
79-2023-10-01-00001 - DDFIP79 - Liste des responsables de service disposant d'une délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal au 01/10/2023 (1 page)	Page 6

DDFIP 79

79-2023-09-28-00004

Arrêté modifiant arrêté du 22-12-2021 portant désignation des représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la CDVL des Deux-Sèvres

DDFIP des Deux-Sèvres
Pôle gestion fiscale

Arrêté
modifiant l'arrêté n° 79-2021-12-22-00004 du 22 décembre 2021 portant désignation des
représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission
départementale des valeurs locatives (CDVL) des Deux-Sèvres

La Préfète des Deux-Sèvres
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des impôts, notamment son article 1650 B ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République en date du 16 juillet 2021 portant nomination de M. Xavier MAROTEL, administrateur civil détaché, en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du président de la République en date du 15 février 2022 portant nomination de Mme Emmanuelle DUBÉE, en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté n° 79-2021-12-22-00004 du 22 décembre 2021 portant désignation des représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives (CDVL) des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 février 2023 portant délégation de signature à M. Xavier MAROTEL, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

Vu l'annexe II au code général des impôts, notamment ses articles 371 ter I à 371 ter K ;

Vu les lettres en date du 6 septembre 2023 et du 22 septembre 2023 par lesquelles deux organisations d'employeurs au niveau interprofessionnel les plus représentatives dans le département des Deux-Sèvres ont respectivement proposé deux candidats ;

Considérant que le représentant de l'État dans le département désigne les représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives, après consultation des organismes ou associations sollicitées ayant proposé des candidats ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des contribuables s'élève à 9 ;

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE DE MANIÈRE IMPERSONNELLE A L'ADRESSE SUIVANTE :
MADAME LA PRÉFÈTE DES DEUX-SÈVRES – BP 70000 – 79099 NIORT CEDEX 09
Internet : www.deux-sevres.gouv.fr

Considérant que trois représentants des contribuables doivent être désignés après consultation de la chambre de commerce et d'industrie territorialement compétente ;

Considérant que deux représentants des contribuables doivent être désignés après consultation de la chambre de métiers et de l'artisanat territorialement compétente ;

Considérant que trois représentants des contribuables doivent être désignés après consultation des organisations d'employeurs au niveau interprofessionnel les plus représentatives dans le département ;

Considérant qu'un représentant des contribuables doit être désigné après consultation des organisations représentatives des professions libérales dans le département ;

Considérant que deux des organisations d'employeurs au niveau interprofessionnel les plus représentatives dans le département ont, par courrier en date du 6 septembre 2023 et 22 septembre 2023, proposé chacune un candidat ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner, selon les modalités susmentionnées, les représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département des Deux-Sèvres ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{ER} :

L'arrêté n°79-2021-12-22-00004 du 22 décembre 2021 est modifié comme suit, en son article 1^{er} :

- Monsieur MOREAU Laurent, commissaire titulaire représentant des contribuables est désigné en remplacement de Monsieur GRIPON Emmanuel ;
- Madame GAUZERE Laurence, commissaire suppléante représentant des contribuables est désignée en remplacement de Monsieur MOREAU Laurent ;
- Monsieur DEVAUD Patrick, commissaire suppléant représentant des contribuables est désigné en remplacement de Monsieur RENGEARD Christian ;

ARTICLE 2 :

Le Secrétaire général et le Directeur départemental des finances publiques des Deux-Sèvres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Deux-Sèvres.

Niort, le 28 SEP. 2023

pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général de la préfecture



Xavier MAROTEL

DDFIP 79

79-2023-10-01-00001

DDFIP79 - Liste des responsables de service
disposant d'une délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal au
01/10/2023

Direction départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II, par l'article 214 de son annexe IV au code général des impôts et par l'arrêté ministériel du 03/10/2016 ouvrant la faculté aux directeurs de relever le plafond de la délégation des responsables de service des impôts des entreprises et de pôle de contrôle et d'expertise en matière de remboursement de crédit d'impôt (arrêté DDFIP du 23/11/2016 fixant le plafond à hauteur de 80 000 €). Pour les remboursements de crédit de TVA, l'arrêté ministériel du 30 mai 2013 fixe le plafond à 100 000 €.

au 01/10/2023

Nom-Prénom	Responsables des services
François Martineau	Service des Impôts des particuliers de Niort
Patrick Rioual	Service des Impôts des particuliers de Bressuire
Annie-Pierre Lemaitre	Service des Impôts des entreprises des Deux-Sèvres
Alain Moreau	Service départemental des impôts fonciers
François Martineau	Services de publicité foncière et d'enregistrement Niort 1
Franck Roby	Pôle Unifié de Contrôle Nord Deux-Sèvres (pôle de programmation de contrôle et d'expertise)
Pascal Maligne	Pôle de contrôle revenus/patrimoine
Eric Morel	Pôle Unifié de Contrôle Sud Deux-Sèvres (pôle de programmation de contrôle et d'expertise)
Patrice Viera	Brigade de contrôle et de recherche
Christina Delorme	Pôle de recouvrement spécialisé